

SEANCE DU 04 MARS 2019

Le Conseil Municipal de la commune de Sermaise, s'est réuni en session ordinaire, le quatre du mois de Mars sous la présidence de Mr Brière Mickaël, Adjoint au Maire, convocation le 22/02/2019.

Sont présents

Mme Leboucher
Mrs Bernard, Launay, Marek, Massot, Miannay

Absents excuses

Mr Lahondès Bernard procuration à Mr Bernard Eric
Mr Choynet procuration à Mr Brière Mickaël
Mrs Ben Sanou et Ramassamy

Secrétaire de séance

Mr Bernard Eric

Ordre du jour

- Immobilière Podeliha Lotissement Les Vieilles Vignes
- Subventions 2019
- 3 taxes
- Compte de gestion 2018
- Compte administratif 2018
- Affectation du résultat
- Budget commune 2019
- Elections Européennes - permanences -
- Questions diverses (décors lumineux, etc....)

IMMOBILIERE PODELIHA LOTISSEMENT LES VIEILLES VIGNES

Mr Noyelle, Directeur Général d'Immobilier Podeliha et Mr Lefebure Emmanuel, Directeur Général de Podeliha Accession sont présents pour donner les actions programmées par Immobilier Podeliha pour le lotissement Les Vieilles Vignes.

Ces derniers expliquent qu'avec la fusion il y a plusieurs années de plusieurs entités, un retard conséquent a été pris pour le lotissement Les Vieilles Vignes, qui aujourd'hui est déficitaire. Le but est donc de rattrapé ce retard, de commercialiser rapidement les 4 lots restant et de veiller à un bon état de l'ensemble.

Une visite sera programmée sur site, durant l'été. La garantie d'emprunt est donc suspendue, tant que 2 lots au minimum ne sont pas vendus.

Mr Brière précise aux intervenants, qu'aujourd'hui avec le PLUi, il existe un problème pour la suite du lotissement (partie haute, le long du chemin des Bougeards). Mr Noyelle lui répond que le projet existe depuis longtemps et qu'il n'est pas inquiet pour la suite, qu'il ira défendre ce projet auprès des élus en charge du PLUi.

Les conseillers décident de faire confiance à Immobilier Podeliha.

Mr Miannay indique que sur le compte rendu du 04/02/2019, il manque avec précisions des échanges entre conseillers. Il demande à Mr le Maire de préparer les réunions de conseil

afin que ce ne soit pas la secrétaire de mairie qui présente les divers sujets. Il précise qu'il est prêt à enregistrer les prochaines réunions si ce problème persistait. Il demande aux conseillers de présenter leur remarque. Il ajoute que les comptes rendus doivent être réels. Mr Brière précise qu'il n'est jamais sollicité par Mr le Maire pour l'étude de divers projets. Mme Leboucher indique qu'à la suite d'une question lors du dernier conseil municipal, Mr le Maire n'a pas pu répondre, c'est la secrétaire qui a répondu.

Le compte rendu du 04 février 2019 est approuvé à l'unanimité des présents.

SUBVENTIONS 2019

- Caisse des Ecoles 52 x 40 = 2 080€
- Sarmate Chasse 155 €
- APE 155 €
- Coopérative Scolaire 600 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des présents de voter ces subventions.

3 TAXES

- Taxe d'habitation 11.65 %
- Foncier bâti 19.08 %
- Foncier non bâti 35.39 %

Mr Brière préconise de conserver ces taux, vu l'état global d'entretien de la commune. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des présents de voter ces taux.

COMPTE DE GESTION 2018 - COMPTE ADMINISTRATIF 2018 - AFFECTATION DU RESULTAT

Le Conseil Municipal, après avoir étudié le compte de gestion 2018 du receveur décide, par 7 voix contre et 1 voix pour ne de pas accepter, le compte de gestion.

Le Conseil Municipal décide, par 7 voix contre et 1 voix pour (la procuration de Mr le Maire ne peut être prise en compte pour ce vote) ne de pas accepter le compte administratif 2018 qui s'établit comme suit :

<i>Section de fonctionnement</i>	
Résultat excédent cumulé	21 215.91 €
<i>Section d'investissement</i>	
Excédent	50 821.04 €
Affectation du résultat	
R001	50 821.04 €
R002	21 215.91 €

BUDGET COMMUNE 2019

Mr Brière demande le report du vote du budget 2019, puisque les élus de l'opposition ont des modifications à apporter. Il explique que les montants des chapitres n'ont pas été modifiés, mais juste les montants aux divers comptes. Mr Bernard pose la question c'est juste pour changer les chiffres ? Mr Brière répond oui.

Les modifications vont être faites et le budget sera proposé au vote ultérieurement.

L'excédent du CCAS, qui est de 50.20 € sera inclus dans le budget communal 2019.

ELECTIONS EUROPEENNES

Elles se dérouleront le 26 mai 2019.

De 8h à 10h	- Miannay	- Marek
De 10h à 12h	- Launay	- Bernard
De 12h à 14h	-	-
De 14h à 16h	-Brière	-
De 16h à 18h	-Miannay	-

Il sera demandé aux conseillers absents, de confirmer leur présence sur une permanence, ainsi qu'aux deux délégués des élections.

QUESTIONS DIVERSES

Lors d'une précédente réunion, Mr Ben Sanou avait demandé s'il ne pouvait pas être acheté des décors lumineux. Mr Marek propose de faire un grand sapin sur la place du Mail. Ce sujet sera revu lors d'une prochaine réunion.

Passage début mars de la Sté Eon, si le temps le permet il fera les chemins. Mr Brière précise qu'il serait souhaitable de connaître le jour exact du passage. Il précise que pour 2020, il serait souhaitable de voir avec les propriétaires des divers bois sur la route de Chaumont, car la route est toujours à l'ombre et se dégrade plus vite.

Brèche Pascal, passera début mars, avec un potentiel acheteur. Mr Richet est donc en attente, avant de récupérer le bois gratuitement.

Mr Miannay explique que Mr le Maire a été sollicité par une société pour une machine à baguettes, mais que cette dernière ne peut être opérationnelle tout de suite. Il s'est donc renseigné auprès de la mairie de Fontaine Milon, à charge pour la commune la consommation d'électricité et la dalle de béton.

Mr Bernard précise qu'il pensait que la société qui avait démarchée Mr le Maire était opérationnelle rapidement.

Les conseillers découvrent qu'une enquête a été réalisée par Mr le Maire, et qu'ils n'ont pas été destinataires de cette dernière.

Pour la prochaine réunion de conseil, des renseignements vont être pris sur la société.

Mme Pichon Marine a débuté le service civique le 04 mars 2019, à la garderie et à la cantine.

Mme Leboucher précise que lors de la dernière réunion de conseil, il avait été indiqué que l'employé technique boucherait tous les trous sur la voirie. A ce jour, Mme Leboucher indique qu'il reste un certain nombre de trous et elle demande à ce que ces derniers soient bouchés rapidement.

Mr Brière demande si la mairie pourrait contacter le SIEMML pour le problème du poteau, au niveau de chez Mr et Mme Marchand. Il précise aussi qu'un poteau France Télécom est tombé sur la route de Chaumont.

Il précise aussi qu'il y a un problème sur un panneau de signalisation au premier carrefour en direction de St Georges du Bois, c'est l'ATD de Baugé qui doit être contacté.

Mr Marek précise qu'il y a un problème sur le robinet du cimetière.

Mr Brière demande pour la prochaine réunion de conseil, d'avoir le planning de l'agent communal. Il veut être informé de l'organisation de travail de l'agent.

Mr Brière précise qu'un devis pour le remplacement des joints de culasse du tracteur a été demandé, il précise que le tracteur manque d'entretien et surtout de nettoyage, comme le Jumpy. Il indique que l'agent communal a besoin d'être plus encadré.

Un nouveau devis pour un broyeur d'accotement doit arriver à la mairie.

Mr Brière précise qu'il serait bon de demander des devis pour la toiture du lavoir.

Le 19 mars la commémoration se déroulera à partir de 18h30 à la mairie.

L'ordre du jour, étant épuisé, la séance est levée à 21h12.

Ainsi ont délibéré, les membres présents.